



**LE COMITÉ CONSULTATIF INTERREGIONAL DE
RÈGLEMENT AMIABLE DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX
MARCHÉS PUBLICS DE NANCY**

Président : Madame Danièle MAZZEGA
Présidente honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours
administratives d'appel

Vice-président : Monsieur Bernard PERRAUD
Premier conseiller de chambre régionale des comptes honoraire

1. Quel est son ressort territorial ?

Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges, Somme, Aisne, Oise, Doubs, Haute-Saône, Jura, Territoire de Belfort, Marne, Ardennes, Aube, Haute-Marne, Nord, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle.

2. Quelles sont ses coordonnées ?

Adresse postale :

CCIRA de Nancy
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Érignac
54038 NANCY Cedex

Contact :

Caroline PAGE
Secrétariat du CCIRA de Nancy
Tél. : 03 83 34 25 65
Fax : 03 83 34 22 24
Courriel : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Information aux requérants et aux défendeurs : pour toute question se rapportant aux modalités de transmission de la saisine ou des éléments produits au cours de l'instruction (nombre d'exemplaires papier/dématérialisé, canal de transmission), nous vous invitons à prendre l'attache du secrétariat du comité local, pour vous assurer des modalités en place.